

Séance du jeudi 23 février 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation: 17/02/2023

Présents : 26

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, John SERROUL, Charles VALETTE, Christian VIDAL

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Représentés : Jerome DELDON par Dominique ALLIX, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Thierry MAILLET par Genevieve DUNY, Cyril MALLET par Françoise BENOIT, Patrick OSTORERO par Jacques GENEST, Dominique TRIN par Christophe ROUX

Absents : Sébastien BOURDELY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jerome GROS, Denise LAFFARRE

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER

DE_2023_029 - Objet : Désignation des conseillers communautaires membres de la commission Aménagement Urbanisme et Habitat (AUH)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-76 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2022 fixant la gouvernance du PLUi,

Il est rappelé que le 17 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi.

Cette charte prévoyant la création de la Commission Aménagement Urbanisme et Habitat (AUH) afin qu'elle « veille à la bonne intégration des politiques publiques nationales et territoriales » et « traite les remarques des communes et des personnes publiques associées et consultées ».

Il est rappelé que la Commission AUH est composée du Président de la Cdc, du conseiller délégué en charge du PLUi, d'au minimum trois vice-présidents, et, d'au minimum neuf conseillers communautaires non membres de l'exécutif, désignés par le Conseil communautaire.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Karine	ACCASSAT	Vice-présidente
Dominique	ALLIX	Membre de l'exécutif
Claude	BRUN	Membre de l'exécutif
Thierry	CHAMPEL	Conseiller communautaire
Serge	CHARPENAY	Conseiller communautaire
Martine	IMBERT	Vice-présidente
Emile	LOUCHE	Vice-président
Jean	LINOSSIER	Conseiller communautaire
Françoise	BENOIT	Conseiller communautaire
Claude	MONCEAU	Conseillère communautaire
Sébastien	PRADIER	Vice-président
Laurence	PREVOST	Vice-présidente
Charles	VALETTE	Vice-président
Christian	VIDAL	Membre de l'exécutif
Franck	MEJEAN	Conseiller communautaire

John	SERROUL	Conseiller communautaire	RF Préfecture de l'Ardèche
Thibault	ROBERT	Conseiller communautaire	Contrôle de légalité
Francis	ENJOLRAS	Conseiller communautaire	Date de réception de l'AR: 24/02/2023 n°12007-20230223-DE_2023_029-DE

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'arrêter** la composition de la commission Aménagement Urbanisme Habitat comme suit :

Commission n°4 : Aménagement Urbanisme Habitat		
Karine	ACCASSAT	Vice-présidente
Dominique	ALLIX	Membre de l'exécutif
Françoise	BENOIT	Conseillère communautaire
Claude	BRUN	Membre de l'exécutif
Thierry	CHAMPEL	Conseiller communautaire
Serge	CHARPENAY	Conseiller communautaire
Francis	ENJOLRAS	Conseiller communautaire
Jacques	GENEST	Président et co-président de la commission
Martine	IMBERT	Vice-présidente
Bernard	JACQUEMIN	Conseiller délégué en charge du PLUi et co-président de la commission
Emile	LOUCHE	Vice-président
Jean	LINOSSIER	Conseiller communautaire
Franck	MEJEAN	Conseiller communautaire
Claude	MONCEAU	Conseillère communautaire
Sébastien	PRADIER	Vice-président
Laurence	PREVOST	Vice-présidente
Thibault	ROBERT	Conseiller communautaire
John	SERROUL	Conseiller communautaire
Charles	VALETTE	Vice-président
Christian	VIDAL	Membre de l'exécutif

- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 23 février 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

